

Parts modales des déplacements domicile-travail

Analyse des déplacements domicile-travail INSEE (2019 -2022)

La voiture, une solution encore privilégiée en Normandie

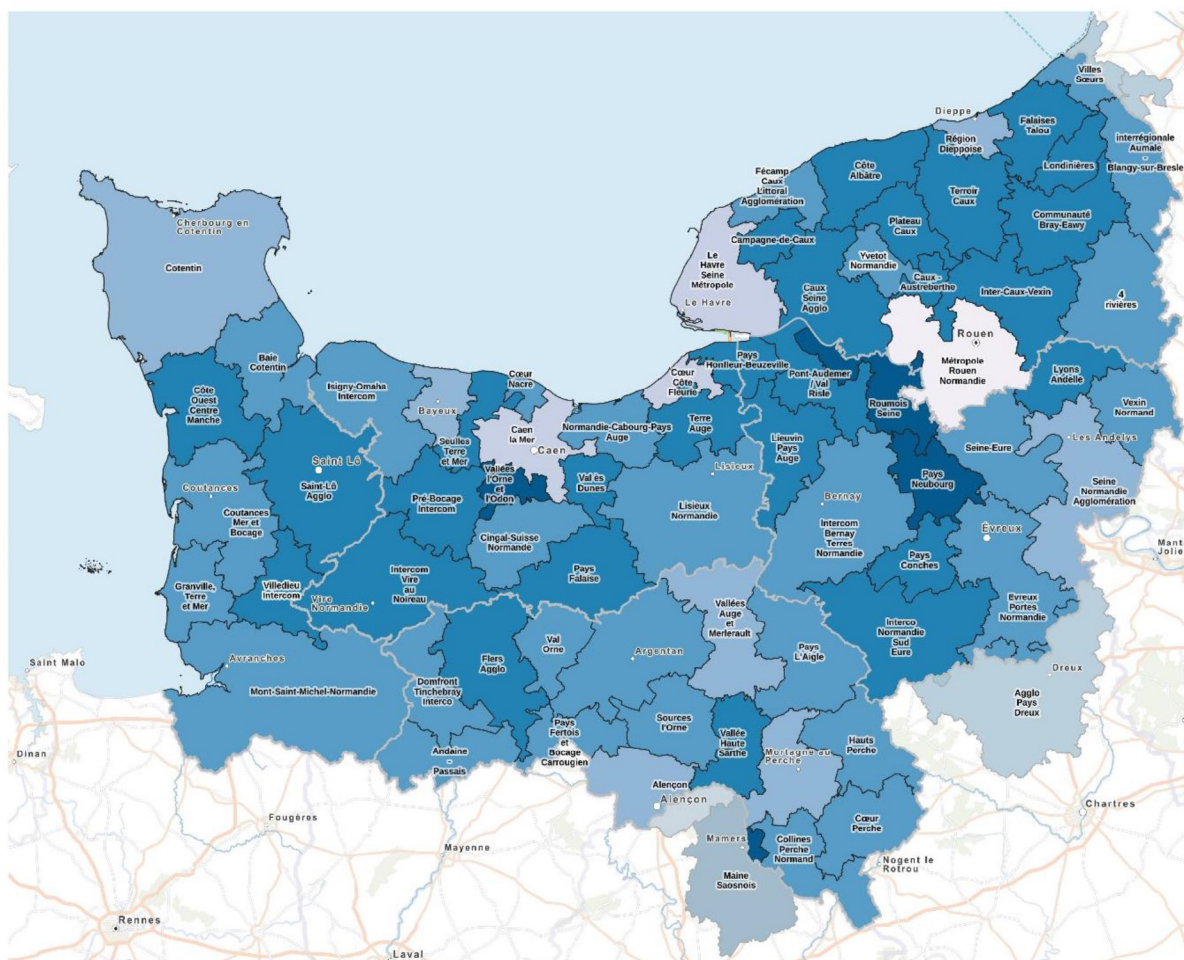
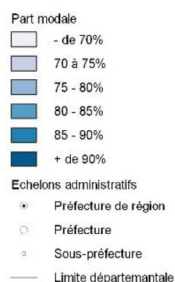
Chaque année, au mois de juillet, l'INSEE publie des données relatives aux déplacements domicile-travail en lien avec son recensement de la population française. En 2025 ont été publiées les données relatives à l'année 2022.

Entre 2019 et 2022, les parts modales au niveau régional ont peu évolué. **La tendance est néanmoins à une utilisation légèrement moindre de la voiture (80,2 % à 79,5 %) à la faveur du vélo (1,5 % à 2,2 %), des transports en commun (6,6 % à 6,9 %) et dans une moindre mesure de la marche à pied (5,8 % à 5,9 %).**

Au niveau national, la part modale des transports en commun est plus élevée (15 % en 2022), alimentée par les grandes métropoles et la région parisienne. Celle du vélo atteint 3,5 % et celle de la voiture environ 69 % contre 80 % en Normandie.



Part modale des voitures, camions et fourgonnettes en Normandie (2022)
déplacements domicile-travail



0 10 20 km

Sources :
IGN - AdminExpress
INSEE

Production :
DREAL Normandie le 22/08/2025

Référence : 20250728 Part modale voiture R28

Les territoires les plus ruraux ont logiquement la part modale automobile la plus élevée. Cela peut être expliqué par un relatif éloignement géographique entre habitations et emploi. **En milieu rural, seulement 18 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence contre 38 % en zone urbaine.**

Les habitants des départements de la Seine-Maritime et du Calvados utilisent moins la voiture pour se rendre au travail. Cet effet est à attribuer à la présence de grandes agglomérations urbaines où les solutions de déplacements durables et l'activité se concentrent.

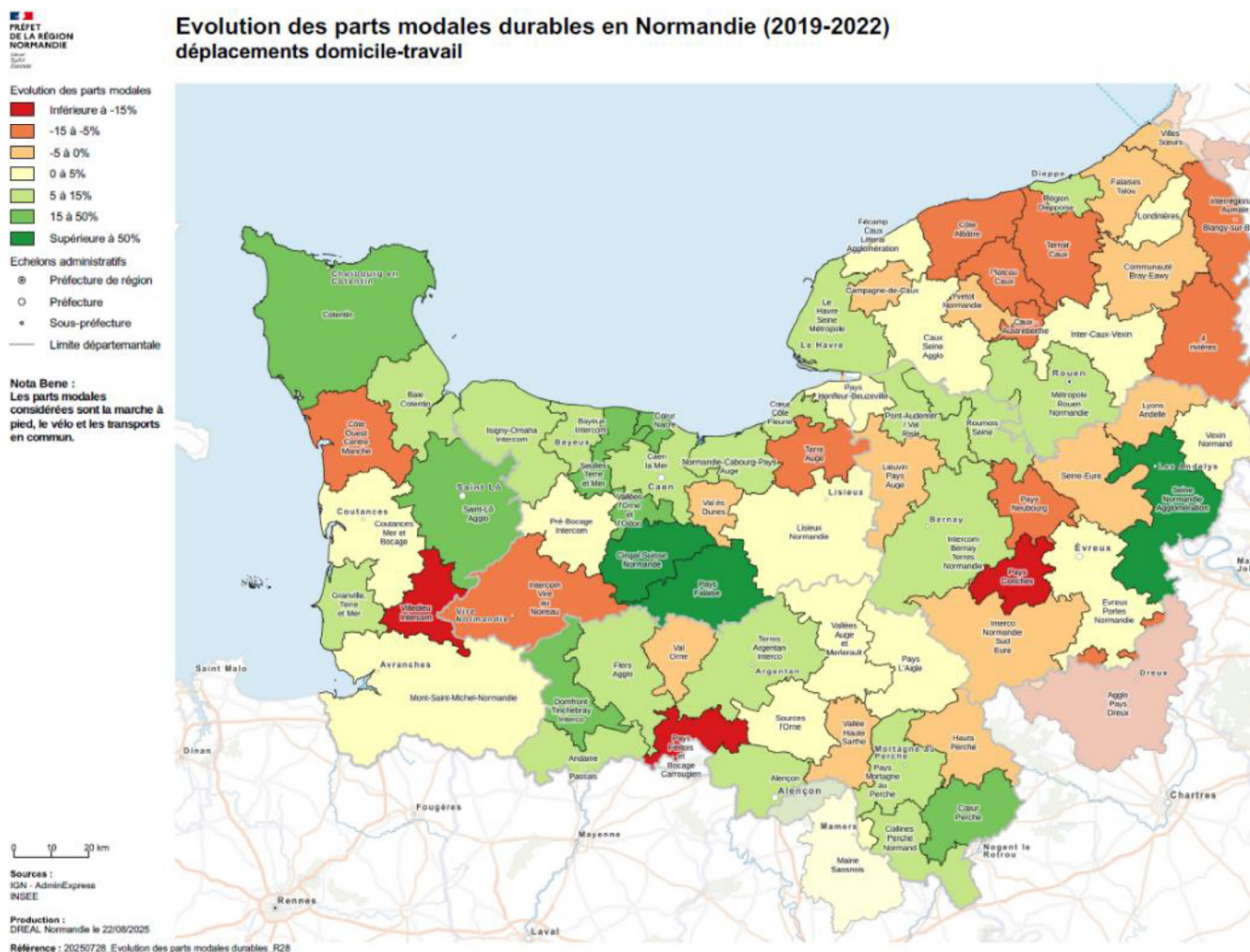
En effet, les grandes villes se démarquent avec notamment une part modale des transports en commun et du vélo plus importante respectivement à Rouen de 29,5 % et 5,5 % et à Caen de 16,5 % et 9,5 %.

Une évolution hétérogène des territoires

La part modale durable est passée de 13,9 % à 14,9 % et 62 % des EPCI ont connu une évolution positive. Les parts modales varient cependant différemment selon le territoire. En effet, les communautés de communes, plus rurales, évoluent positivement mais moins fortement que les territoires plus urbains. **Le vélo est le mode durable avec la plus grande avancée dans chaque type de territoire.**

Parmi les territoires évoluant négativement, 67 % ont une part modale automobile au-dessus de 85% contre seulement 30 % dans les territoires évoluant favorablement.

Certains territoires moins urbains parviennent cependant à faire évoluer les pratiques de ses habitants et favoriser les modes de déplacements plus durables. C'est par exemple le cas de la CC Cingal-Suisse Normande qui entre 2019 et 2022 augmente ses déplacements en transports en commun grâce aux cars Nomad de la Région tout comme la CA Seine Normandie Agglomération à l'occasion de l'actualisation du tracé du réseau.



Précisions méthodologiques :

Les données de l'INSEE ne prennent pas en compte :

- Les déplacements des étudiants, retraités, non-actifs...
- Les déplacements professionnels, de loisirs, administratifs...
- L'intermodalité, un seul mode est retenu

Observatoire normand des déplacements

ONDE